

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00326

Numéro SIREN : 381 656 289

Nom ou dénomination : FIMHOTEL

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000684

Désignation de l'entreprise : <u>SAS FIMHOTEL</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>Mas de la Garrigue 66600 RIVESALTES</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 8 1 6 5 6 2 8 9 0 0 0 1 8</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>30/09/2020</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		
		Frais de développement*	CX		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	12 474	4 852
		Fonds commercial (1)	AH		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		
		Constructions	AP		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 633	3 633
		Autres immobilisations corporelles	AT	35 217	26 222
		Immobilisations en cours	AV		
		Avances et acomptes	AX		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
		Autres participations	CU	6 361 580	28 700
		Créances rattachées à des participations	BB		
		Autres titres immobilisés	BD	4 910	452
		Prêts	BF	455 219	
		Autres immobilisations financières*	BH	14 170	
TOTAL (II)		BJ	6 887 202	63 859	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		
		En cours de production de biens	BN		
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR		
		Marchandises	BT		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	10 000	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	241 186	
		Autres créances (3)	BZ	9 416 237	433 473
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
		DIVIERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
Disponibilités	CF		3 099 149		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 477		
	TOTAL (III)	CJ	12 772 050	433 473	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	19 659 252	497 332	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SAS FIMHOTEL		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	4 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	9 604 537		
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 044 925		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	10 693 462		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	219 777		
TOTAL (III)			DR	219 777			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 561 083		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	5 518 631		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	30 701		
	Dettes fiscales et sociales			DY	84 143		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA	54 123		
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	8 248 681			
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	19 161 921			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Ecart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	491 505		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 386		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS FIMHOTEL										Néant ☐ *				
Exercice N														
France														
Exportations et livraisons intracommunautaires														
Total														
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA	-3 678	FB		FC	-3 678					
	Production vendue	{	biens *	FD		FE		FF						
			services *	FG	471 208	FH		FI	471 208					
				FJ	467 531	FK		FL	467 531					
	Chiffres d'affaires nets *							FM						
	Production stockée *							FN						
	Production immobilisée *							FO						
	Subventions d'exploitation							FP	14 903					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FQ	18					
	Autres Produits (1) (11)							FR	482 451					
Total des produits d'exploitation (2) (I)														
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	457					
	Variation de stock (marchandises) *							FT						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	-112					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	126 651					
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	3 622					
	Salaires et traitements *							FY	116 742					
	Charges sociales (10)							FZ	17 638					
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	3 709					
			- dotations aux provisions					GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC						
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD						
	Autres charges (12)							GE	11					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)													
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)													
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)			GH							
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)			GI							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	498 301						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	247 408						
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM							
	Différences positives de change						GN							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO							
	Total des produits financiers (V)													
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ							
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	77 096						
	Différences négatives de change						GS							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT							
	Total des charges financières (VI)													
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)														
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)														
										GU	77 096			
										GV	668 613			
										GW	882 347			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS FIMHOTEL

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-162 578
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 228 160
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	183 235
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 044 925
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	738 965
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	24 541
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	14 903
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9	A3		
dont cotisations facultatives Madelin A7	A4		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS FIMHOTEL
Numéro de siret 38165628900018

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Désignations	Montant
CLIENTS FACTURE A ETABLIR	215 427
ETAT PRODUIT A RECEVOIR	929
INTERETS COURUS A RECEVOIR	
Total des produits à recevoir	216 356

Désignation de l'entreprise SAS FIMHOTEL
Numéro de siret 38165628900018

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Désignations	Montant
INTERETS COURUS	13 495
FOURN FACT NON PARVENUES	20 327
DETTES PROV/CONGES PAYES	7 126
CHARGES/CONGES PAYES	2 156
ETAT CHARGES A PAYER	3 632
INTERETS COURUS A PAYER	8 523
Total des charges à payer	55 258

Désignation de l'entreprise SAS FIMHOTEL
Numéro de siret 38165628900018

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			5 477		
CHARGES CONSTAT D'AVANCE					
Total des charges constatées d'avance			5 477		

FIMHOTEL
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Mas de la Garrigue - Péage Nord Roussillon, 66600 RIVESALTES
381656289 RCS PERPIGNAN

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2021**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 1 044 925,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 044 925,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 10 649 462,00 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 MARS 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Henry GAUZE



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

1/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 26 mars 1991, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS FIMHOTEL relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



2/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne le principe d'indépendance des exercices et sur sa bonne application dans la comptabilisation des charges externes.

De plus, nous attirons votre attention sur la partie des éléments post clôture de l'annexe et l'impact de la crise sanitaire.

3/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- **Le rapport de gestion du Président, ne présente pas les informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients (nombre et montant total des factures reçues ou émises à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, rapportées au total des achats de l'exercice pour les factures reçues et au total des ventes pour les factures émises C. com. Art. L.441-6-1 et D.441-4).**



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercices professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Perpignan, le 15 mars 2021
Jean Paul CUBAYNES.

